

COMMUNIQUÉ

L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dévoile sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif

Montréal, le 1^{er} septembre 2016 – Nous avons le plaisir de vous présenter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif (OSBL) de l'arrondissement et le Cadre de référence en sports et loisirs qui ont été adoptés à la séance du conseil d'arrondissement du 27 juin 2016.

En décembre 2014, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) recevait le mandat de revoir son cadre d'intervention dans les domaines d'activité sous sa responsabilité, et conséquemment ses documents de référence. La gestion en partenariat était au cœur de ce mandat.

Les documents présentés réitèrent la volonté de l'Arrondissement de soutenir les organismes dans la planification, la réalisation, le soutien et l'évaluation de l'offre de services réalisée pour les citoyens. Ils visent aussi à privilégier la mobilisation, la concertation et la prise en charge par le milieu; sans oublier les objectifs d'accessibilité, de transparence et d'équité qui étaient recherchés par le conseil d'arrondissement.

À compter du 1^{er} janvier 2017, tout organisme qui souhaite s'associer avec l'Arrondissement pour réaliser avec son soutien (en biens et services ou financier) des projets, des activités ou offrir des services au bénéfice des citoyens, devra être reconnu par le conseil d'arrondissement. En plus de la reconnaissance, la Politique prévoit trois statuts qui précisent le panier de services pouvant être offert à un organisme. Un cadre de référence touchant plus spécifiquement l'organisation des événements sera développé prochainement. Enfin, différents programmes de soutien financiers sont en préparation et devraient être adoptés au cours de l'automne. Ceux-ci compléteront le cadre administratif pour le soutien des OSBL.

Afin de compléter votre demande, nous vous invitons à vous familiariser avec la Politique et le Cadre de référence et à identifier les démarches que vous devez entreprendre ainsi que les documents et informations que vous devrez fournir à l'appui de votre demande de reconnaissance. L'ensemble de la documentation se trouve sur le site internet de l'arrondissement au ville.montreal.qc.ca/cdn.ndg.

Trois séances d'informations sont prévues le jeudi 8 septembre et le mardi 13 septembre de 18 h 30 à 20 h; et le jeudi 15 septembre de 13 h 30 à 15 h, au 5160, boulevard Décarie, 4^e étage Si vous souhaitez y participer, vous devez confirmer votre présence en écrivant à rec-osblcdndg@ville.montreal.qc.ca.

- 30 -

Source :
Arrondissement de CDN-NDG

Renseignements :
Sophie Paquet
Bureau : 514 868-4943
Ligne médias : 514 465-1853